

500 € POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE !

2^{ème} appel à candidatures

Le dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) du Ministère de l'environnement, porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, permet aux communes ou intercommunalités de proposer une aide au financement de l'achat d'un vélo électrique à leurs concitoyens.



2018 : 2^{ème} APPEL À CANDIDATURES

- Ces aides aux particuliers sont prioritairement destinées pour les trajets domicile / travail
- Les personnes domiciliées de manière permanente sur le territoire du Pays des Écrins seront prioritaires
- Chaque foyer des Écrins pourra faire une demande pour 2 vélos
- La valeur du vélo acheté doit être au minimum de 1 500 €
- Si le nombre de dossier dépasse 47, un tirage au sort sera organisé publiquement.
- Les vélos peuvent être achetés avant ou après le dépôt de dossier de demande de financement.
- En cas de désistement en cours de candidature, le demandeur doit se signaler auprès de la Communauté de communes, afin que l'aide puisse bénéficier à un autre demandeur.

PAYS DES ÉCRINS : 500 € PAR VÉLO

Les élus du Pays des Écrins ont mis en œuvre ce dispositif à l'échelle du territoire. Ainsi, la Communauté de communes du Pays des Écrins, dotée de la compétence mobilité, est la seule intercommunalité volontaire dans le périmètre du PETR pour porter ce programme. La collectivité a élaboré ses propres conditions d'attribution de l'aide dont le montant est de 500 € par vélo acheté (400 € de l'État et 100 € de l'intercommunalité). Un dossier de demande peut être déposé pour tous vélos achetés après le 20 avril 2017.

2017 : 53 VÉLOS FINANCÉS

Sur les Écrins, la Communauté de communes avait prévu que ce dispositif serait réparti sur 2 années et financerait 100 vélos : 50 sur 2017 et 50 sur 2018.

53 dossiers de demande éligibles ont été déposés fin juin 2017. Les élus de la Communauté de communes ont décidé d'accorder la subvention à l'ensemble de ces demandeurs, sans avoir recours au tirage au sort initialement prévu en cas de réception d'un très grand nombre de demandes. Ce dispositif a donc permis à 53 personnes de bénéficier de 500 € pour l'achat de leur vélo.



Les dossiers de demandes sont disponibles en téléchargement sur le site internet cc-paysdesecrins.com.

Les dossiers de demandes doivent être déposés complets avant le 16 février 2018 à la Communauté de communes. La facture de l'achat doit être fournie au plus tard le 30 juin 2018 à la Communauté de communes.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Euros

Payez contre ce chèque ~~CINQ CENTS €~~

500€

Aide à l'achat de vélo électrique

PETR
Pays des Écrins

Communauté de communes du Pays des Écrins

Fait à L'Argentière
Le 20 avril 2017

DES VÉLOCISTES PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

A ce jour, quatre magasins des Écrins, ont signé une convention avec le PETR dans laquelle ils s'engagent à ne pas augmenter les prix de vente de leurs produits, suite à cette subvention, mais également à permettre le test de vélos avant achat et à fournir un service de qualité.

Les noms et coordonnées de ces commerces partenaires sont transmis avec le dossier de demande.

47 vélos pourront être financés en 2018. Le dispositif est réservé exclusivement à un usage dans un cadre privé.